

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES PROPOSITIONS RELATIVES AU PARTAGE DES FRAIS—LA CONSULTATION DES PROVINCES

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, puis-je adresser ma question au ministre des Finances? Vu les rapports voulant que le gouvernement fédéral se propose de se retirer des accords fédéraux-provinciaux actuels sur le partage des frais de l'assurance hospitalisation, de l'assurance frais médicaux et de l'enseignement post-secondaire en imposant un plafond à la hausse des frais et, en guise de compensation, d'accorder aux provinces la moitié en points d'impôt et la moitié en argent comptant, permettez que je pose au ministre la question suivante: peut-il nous confirmer que ces propositions ont été soumises aux provinces, et quelle a été leur réponse?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les propositions quant aux changements de cette partie des dispositions fiscales ont été présentées aux provinces il y a déjà quelques mois à la réunion fédérale-provinciale et des discussions ont eu lieu depuis. Il serait inexact de dire que nous cessons de subventionner ces programmes. Ce que nous avons proposé en réponse aux demandes des gouvernements provinciaux, c'est de mettre fin au partage des frais, qui oblige le gouvernement fédéral à vérifier les dépenses des provinces, et de garantir à celles-ci des sommes d'argent équivalentes à celles consenties en 1975, sous réserve toutefois de la hausse du produit national brut.

Quant aux modalités d'une telle mesure, à savoir s'il s'agit de transférer tous les points fiscaux selon le vœu de certaines provinces ou plutôt de continuer de verser essentiellement un paiement comptant selon le désir d'autres provinces, il est évident qu'elles n'ont pas l'accord unanime des provinces. Nous discuterons avec ces dernières d'un certain nombre de compromis possibles afin d'essayer de satisfaire au moins l'un des deux points de vue qui nous ont été exprimés.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme tout changement apporté aux points fiscaux aurait des effets néfastes sur les provinces économiquement faibles surtout, et comme certaines provinces ont déclaré qu'une modification de la formule relative au revenu garanti nécessiterait de leur part une hausse de l'impôt sur le revenu, ce qui aurait des conséquences graves sur l'économie des régions pauvres du Canada, le gouvernement fédéral est-il prêt à reconsidérer ses propositions concernant le partage des frais et la formule des provinces sur le revenu garanti pour tenir compte des propositions destinées à aider les gouvernements des provinces au lieu de leur porter préjudice?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, l'analyse du député n'est pas juste. En fait, les provinces recevraient davantage pour leurs programmes en vertu du nouveau calcul que si l'on maintenait le programme actuel, peu importe la période concernée. Je reviens au point que je faisais valoir. Les provinces ont fait de multiples démarches pour que nous leur cédions

Questions orales

la responsabilité en matière fiscale. Pour le moment, nous pensons dans une certaine mesure que si une province doit acquitter le gros des dépenses d'un programme, elle devrait pouvoir obtenir la plus grosse partie du financement. Nous admettons toutefois que le gouvernement fédéral devra continuer à verser de l'argent aux provinces défavorisées. Nous essayons d'en venir à un compromis face à toutes les revendications contradictoires que les provinces ont faites au gouvernement fédéral.

LES CONSÉQUENCES DES PROPOSITIONS FÉDÉRALES SUR LE PARTAGE DES FRAIS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre (M. Trudeau). Étant donné que les points fiscaux seront beaucoup plus à l'avantage des provinces les plus riches et comme le premier ministre a déclaré qu'il voulait un pays uni et indivisible, sentiment que nous partageons de tout cœur, ne sait-il pas que les nouvelles orientations financières que son gouvernement se propose de prendre ne feront qu'aggraver les tensions entre le gouvernement fédéral et les provinces et nous aliéner davantage les provinces défavorisées comme le Québec et les Maritimes alors que le lien confédératif a besoin d'être renforcé et non affaibli par des querelles inutiles?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, Je ne suis pas d'accord avec le député, et je n'accepte pas le préambule de sa question lorsqu'il prétend que cette orientation va à l'encontre des provinces moins favorisées. Je peux lui citer un exemple typique, celui de la province de Québec qui a toujours réclamé des points fiscaux plutôt que des fonds. Voilà qui démolit complètement sa thèse, semble-t-il.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

DEMANDE D'EXPOSÉ D'ENSEMBLE DE LA PART DU MINISTRE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (Halifax): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances sur ce qu'il a décrit comme une performance plutôt décevante de notre économie comparativement à ses prévisions budgétaires. Si je comprends bien, le ministre a laissé entendre qu'il n'avait pas l'intention de présenter un nouveau budget maintenant, probablement pas avant le printemps prochain. Étant donné les conséquences sérieuses du faible taux de croissance et les autres difficultés que connaît le pays en ce qui touche le Québec, le ministre a-t-il l'intention, par exemple au cours de la semaine prochaine, de nous tracer un tableau d'ensemble de la situation économique, telle qu'il la perçoit, et de nous dire quelle est la position du gouvernement?